

DELIBERATION N° 32

**Validation de la concertation menée par le Département de la Seine-Maritime
pour le projet de dévoiement de la Route de Pourville**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 39

LE SEPT JUILLET DEUX MILLE SEIZE

Le conseil municipal de la Ville de Dieppe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du maire en date du 29 juin 2016 et sous la présidence de Monsieur Jumel Sébastien.

Sont présents : M. Jumel Sébastien, M. Langlois Nicolas, Mme Caru-Charreton Emmanuelle, Mme Buiche Marie-Luce, M. Eloy Frédéric (de la question n°6 à la question n°48), Mme Audigou Sabine, M. Lecanu Lucien, M. Lefebvre François, Mme Gaillard Marie-Catherine, M. Desmarest Luc, M. Begos Yves, Mme Cyprien Jocelyne, M. Verger Daniel, Mme Roussel Annette, M. Patrix Dominique, M. Ménard Joël (de la question n°15 à la question N°48), Mme Avril Jolanta, Mme Paresy Nathalie, Mme Leteissier Véronique, M. Bussy Florent, M. Pajot Mickaël (de la question n°1 à la question n°5), M. Petit Michel, Mme Orillon Ghislaine (de la question n°15 à la question n°48), M. Gautier André, Mme Ouvry Annie, M. Bazin Jean, M. Brebion Bernard, M. Pestrinaux Gérard, Mme Levasseur Virginie, M. Pasco Christian.

Sont absents et excusés : Mme Ridel Patricia, M. Weisz Frédéric, M. Eloy Frédéric (de la question n°1 à la question n°5), M. Ménard Joël (de la question n°1 à la question n°14), M. Carel Patrick, Mme Bouvier-Lafosse Isabelle, Mme Clapisson Paquita, Mme Buquet Estelle, M. Pajot Mickaël (de la question n°6 à la question n°48), Mme Quesnel Alice, Mme Anger Elodie, Mme Orillon Ghislaine (de la question n°1 à la question n°14), Mme Jeanvoine Sandra

Pouvoirs ont été donnés par : Mme Ridel Patricia à M. Jumel Sébastien, M. Weisz Frédéric à M. Bussy Florent, M. Ménard Joël à M. Langlois Nicolas (de la question n°1 à 14), M. Carel Patrick à M. B

egos Yves, Mme Bouvier-Lafosse à M. Lefebvre François, Mme Clapisson Paquita à M. Lecanu Lucien, Mme Buquet Estelle à Mme Buiche Marie-Luce, M. Pajot Mickaël à M. Patrix Dominique (de la question n°6 à la question n°48), Mme Quesnel Alice à Mme Caru-Charreton Emmanuelle, Mme Anger Elodie à Mme Audigou Sabine, Mme Orillon Ghislaine à M. Gautier André (de la question n°1 à la question n°14), Mme Jeanvoine Sandra à M. Brebion Bernard

Le quorum était atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M Langlois Nicolas

.../...

Rapporteur : M le Maire

Le Département de la Seine-Maritime réalise l'étude du dévoiement de la RD 75 – Route de Pourville, afin de reconstituer le tronçon fermé à la circulation depuis le 4 février 2016 suite au risque d'effondrement de la falaise.

Cette opération risque de dépasser le seuil des 1,9 millions € et est donc soumise, en application des articles R 103-1 et R 103-2 du Code de l'urbanisme, à une « concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ».

L'objectif est d'informer l'ensemble des personnes concernées sur les différents scénarii de tracé, leurs impacts et sur les scénarii de relocalisation des équipements sportifs.

Les modalités de concertation proposées sont les suivantes :

- une information dans le Journal de Bord,
- une information sur le site internet de la Ville de Dieppe avec la mise à disposition sous format numérique du dépliant de concertation élaboré par le Département en coordination avec la Ville de Dieppe,
- une réunion publique.

Vu les articles R 103-1 et R 103-2 du Code de l'urbanisme,

Considérant :

- l'intérêt pour les habitants et les usagers d'être informés du projet,
- les avis des commissions n° 1 et n° 3 du 28 juin 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser le Département de la Seine-Maritime à mener la concertation durant toute la durée du projet de dévoiement de la Route de Pourville,**
- **d'entériner les modalités de la concertation,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent à ce dossier.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien Jumel**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--